

Ce soir, grâce à ce tract, vous avez l'occasion de dire devant la France entière :

« **NON à dadvsi et ses DRM** »

Sinon dans trois jours, ce projet de loi va être présenté tel quel devant le parlement.

Historiquement, les droits d'auteur protégeaient les auteurs et les compositeurs de musique contre leurs éditeurs et contre les interprètes qui jouaient et interprétaient leurs oeuvres sans les rémunérer. C'est la première fois que les droits d'auteurs sont présentés comme menacés par le public, c'est à dire ceux-là mêmes à qui l'oeuvre est destinée.

Mais qui exploite réellement les artistes quand vous payez 1 euro pour télécharger un morceau de musique et que seulement 3 centimes sont reversés aux auteurs ? Celui qui télécharge une chanson sur internet ou les maisons de disques qui récupèrent 61 centimes (soit 20 fois plus que les artistes) ?

Dictée directement par les lobbies de l'industrie musicale, cette loi, censée défendre les droits des auteurs, vise en réalité, au détriment des artistes et du public, à sauvegarder un modèle économique obsolète. C'est en quelque sorte l'industrie du fiacre qui veut combattre l'apparition de l'automobile.

Pour verrouiller leur monopole, les majors et les géants de l'informatique disposent d'une arme redoutable : les mesures de protection techniques, ou DRM. Ces verrous numériques, installés sur vos machines, **criminalisent des usages légitimes de vos fichiers**, brident votre droit à la copie privée, instaurent l'incompatibilité entre votre musique et les différents modèles de baladeurs MP3 et vous obligent à acheter vos morceaux sur des plate-formes exclusives. Pire, **ces DRM sont également une menace pour votre vie privée !** Ainsi, aux Etats-Unis, l'état du Texas a décidé de défendre ses citoyens en justice contre cet « usage illégal de moyen d'espionnage électronique envers les consommateurs » par Sony/BMG.

Chez nous, si la loi était adoptée, ces verrous technologiques seraient légalisés, et lourdement protégés juridiquement. Ainsi, en voulant simplement contourner ces protections pour pouvoir écouter sur votre baladeur un morceau acheté légalement, vous risqueriez une amende de 750 € !

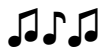
♪ Une pétition lancée au mois de décembre et demandant le retrait de ce projet de loi a déjà rassemblé plus de 150.000 signatures.

♪♪ Des députés de tous les partis politiques, au delà des clivages traditionnels, demandent le report du vote de la loi et un vrai débat sur ces questions qui sont trop importantes pour n'être qu'une question de chiffre d'affaires de faiseurs de disques.

♪♪♪ Les musiciens de jazz (à travers leur lettre ouverte) expriment leur veto à dadvsi actuel : "(...) nous nous opposons à l'utilisation des « DRM » sur les « produits » culturels, considérant que ces **DRM portent gravement atteinte aux libertés individuelles d'une part et aux possibilités de développement ultérieur de logiciels libres**"



Ce soir, lors des Victoires de la Musique, ce tract sera **votre porte-voix** pour interpeller le Ministre de la culture, les députés et l'industrie de la musique : brandissez ce tract devant les caméras au moment où les intervenants prononceront le mot "pirates", car les prétendus pirates sont aussi **les plus grands acheteurs de disques, fréquentent les concerts, et sont les vrais soutiens des artistes...**



Artistes, ne vous trompez pas d'amis !



Si on vous invite à vous exprimer au micro, vous pouvez lire ce tract à l'antenne et ainsi informer les téléspectateurs sur la signification de ces centaines de papiers multicolores dans le public.

Pour dire NON à cette loi
et pour soutenir les artistes et leur public,
nous comptons sur vous 🎵

Merci.

Liens sur les DRM :

<http://moutons.karma-lab.net/node/10>

http://wanderer.free.fr/msftdrm_fr.html

sur les droits d'auteurs et les échanges d'oeuvres protégées :

http://thominetweb.free.fr/spip/article.php?id_article=6

http://thominetweb.free.fr/spip/article.php?id_article=2

sur le projet de loi DADVSI :

<http://www.ratiatum.com/journal.php?id=2825>

<http://moutons.karma-lab.net/node/32>

sur la lettre ouverte des jazzmen de l'Union des Musiciens de Jazz

<http://www.umj-asso.com/news.php?id=85>

sur la pétition :

<http://eucd.info>

